

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 8 JUIN 2026**

Délibération n°

2026041

Date de convocation : 03/06/2026

Date d'affichage : 15/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :	20
Pouvoirs :	2
Nombre de votants :	22

Vote : 22

Pour : 19 (dont 1 pouvoir)

Abstention : 3 dont 1 pouvoir

(F. ROMATET-GOOS, Sophie ANDRAULT, M. VARNIER)

Contre : 0

Adopté à la Majorité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 064-216401000-20260608-D_2026041-DE



L'an deux mille vingt-six, le 8 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 juin 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, Jean-Baptiste HALTY, François PERROY, Olivier PEREZ, Christian PERNOT.

Mmes, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Karine MONTEILLET, Karine GASSUAN, Carole NAZABAL, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Michel VARNIER (pouvoir à Mme Sophie ANDRAULT).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

OJ n°3 : Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du centre associatif et d'animations au bénéfice de l'Ikastola Bassussarry Arcangues, co-signée par Ikastolen Egoitzak.

Mme Marie GRABET DIT BOUCHET quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. Bernard COMBES fait office de secrétaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis le 1^{er} Septembre 2023 l'association Biez Bat Ikastola occupe une partie des locaux du centre associatif et d'animations.

Cette occupation avait nécessité la signature d'une convention de mise à disposition des locaux pour une durée de trois ans.

Cette convention arrivera à échéance le 31 août 2026. Aussi, afin d'assurer la rentrée scolaire des enfants de l'ikastola, il convient de renouveler cette convention de mise à disposition.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire cette mise à disposition, dans les mêmes conditions que la convention initiale, sauf pour la durée, qu'il propose de passer à six ans au lieu des trois ans initialement prévus.

Celle-ci sera également co-signée par l'association Ikastolen Egoitzak.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider la reconduction à l'identique de la convention de mise à disposition des locaux du centre associatif et d'animations au bénéfice de la Biez Bat Ikastola, pour une nouvelle période de six ans à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- **DECIDE** d'autoriser l'occupation du centre associatif et d'animations par l'association Biez Bat Ikastola telle que définie dans la convention ci-annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Fait à Bassussarry, le 8 juin 2026.

Le secrétaire,
M. Bernard COMBES



Le Maire,
Yannick BASSIER

